

ANNEXE C13I

TABLEAU D'AVANCEMENT DES PERSONNELS ATRF
CONDITIONS DE PROMOUVABILITE
à remplir entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026

TABLEAU D'AVANCEMENT	GRADE D'ORIGINE	CONDITIONS DE PROMOUVABILITE	REFERENCES STATUTAIRES : Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié
ATRF P2 C (au choix)	ATRF	6 ^{ème} échelon + 5 ans de services effectifs dans le grade	Article 10-1
ATRF P1 C	ATRF P2C	6 ^{ème} échelon + 5 ans de services effectifs dans le grade	Article 10-2